

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROGRAMME « HABITER MIEUX EN FLANDRE ET LYS » Ne laissez pas vos dépenses de chauffage s'envoler !

Habiter mieux en Flandre et Lys est un dispositif développé sur le territoire de la Flandre Intérieure et Flandre Lys, depuis 2013. Il est porté sur par le Syndicat mixte Flandre et Lys.

Ce programme répond aux besoins actuels :

- de faire des économies d'énergie,
- de lutter contre la précarité énergétique,
- de lutter contre l'insalubrité des logements,
- de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Notre objectif est de vous apporter un accompagnement gratuit dans le montage de votre dossier et une aide financière que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, pour entreprendre un bouquet de travaux énergétique, améliorer le confort thermique de votre logement, acquérir une meilleure qualité de vie et renforcer votre pouvoir d'achat sur le long terme.

Les communes concernées par ce programme sont :



Comment faire pour bénéficier des aides ?

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys a missionné INHARI pour vous accompagner gratuitement dans la démarche.

C'est un accompagnement personnalisé.



est en charge de :

- réaliser le diagnostic thermique de votre logement,
- élaborer avec vous votre **projet de travaux**, et monter vos dossiers de financement,
- suivre à vos côtés le bon déroulement de vos travaux jusqu'à la visite de fin de chantier et le solde de votre dossier administratif.

Conditions d'octroi pour les propriétaires occupants :

- Vos ressources fiscales ne doivent pas dépasser un plafond fixé par l'ANAH,
- Votre logement doit avoir plus de 15 ans,
- Vous n'avez pas eu d'autres aides de l'état depuis 5 ans (PTZ),
- Les travaux ne doivent pas commencer avant les accords de subventions.

Contactez notre opérateur :

INHARI

0 800 002 862

PIGflandreetlys@inhari.fr

Permanence les mardis et Jeudis à Hazebrouck et sur rendez vous

Quels sont les travaux financés ?

Les travaux financés dans le cadre de ce programme concernent :



Pour les propriétaires occupants :

- L'isolation de murs,
- Toiture et isolation de comble,
- Changement de menuiseries extérieures (fenêtres, portes, velux),
- Changement de chauffage,
- Pose de VMC,
- Travaux d'adaptation aux logements.

Pour les propriétaires bailleurs :

- Travaux lourds en cas d'insalubrité,
- L'isolation de murs,
- Toiture et isolation de comble,
- Changement de menuiserie (fenêtres, portes, velux),
- Changement de chauffage,
- Pose de VMC,

Un partenariat a été mis en place avec l'ANAH, Les communautés de communes de Flandre Intérieure et Flandre et Lys, le Département du Nord, la Région des Hauts de France pour financer vos travaux de réhabilitation énergétique.

Les Financeurs de ce programme :



Contact : Syndicat mixte Flandre et Lys : Sandra Wiplié, Chargée de mission

tél : 03 28 43 86 60

mail : swiplie@payscoeurdeflandre.net

